



Compte-rendu

Les primes « énergie » pour les particuliers

2 mars 2010

La conférence a permis de donner un panorama des primes « énergie » et des réductions fiscales accordées aux particuliers, tant au niveau régional qu'au niveau fédéral.

Modération : Johan Debière, Journaliste

Orateurs :

- Sébastien Fontaine, Cellule Habitat durable, Cabinet de Jean-Marc Nollet, Ministre wallon du Développement durable et de la Fonction publique, en charge de l'Énergie (FR)
- Jan Schaerlaekens, Conseiller Énergie, Cabinet de Freya Van Den Bossche, Ministre flamande de l'Énergie, du Logement, des Villes et de l'Économie sociale (NL)
- Tom Nishio, Dpt. Promotion de l'efficacité énergétique, Bruxelles Environnement – I.B.G.E. (FR)
- Ismaël Daoud, Conseiller Politique Construction Durable et Énergie, Cabinet de la Ministre Huytebroeck (FR)
- Christian Ferdinand, Conseiller en Fiscalité environnementale du Secrétaire d'État à la Modernisation du Service public fédéral Finances, à la Fiscalité environnementale et à la Lutte contre la fraude fiscale, Bernard Clerfayt (FR-NL)
- Adriaan Meersman, Conseiller, Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs (CRIOC) (NL-FR)

- **Sébastien Fontaine, primes énergie en Région wallonne**

[Présentation - presentatie](#)

Sébastien Fontaine a présenté la réforme du régime des primes « énergie » 2010-2011 en Wallonie. Ce nouveau régime entre en vigueur le 1^{er} mai 2010 en Région wallonne. M. Fontaine a rappelé que le parc de logements wallon était ancien et souffrait donc de problèmes d'insalubrité et d'isolation. Par ailleurs, les logements sont à 26% responsables de la consommation finale d'énergie. Il convient donc de s'intéresser à ce secteur car il est plus facile à réformer que le secteur de l'énergie. 95% des personnes qui demandent une prime pour leur logement sont des particuliers mais Sébastien Fontaine a tenu à rappeler que les personnes morales peuvent également en être bénéficiaires.

La déclaration de politique régionale a fixé des grands axes parmi lesquels figure un nouveau régime de primes dont le budget s'élève à 55 millions d'euros pour l'année 2010. Ce nouveau régime donne la priorité à l'isolation. Il existe un consensus sur le fait que cela représente une priorité. Une bonne isolation représente en effet une baisse de la facture d'énergie de 20 à 30%.

Une touche sociale a été ajoutée afin de faire de la prime énergie un dispositif socialement équitable. En effet, différents rapports ont montré que les dispositifs d'aide ont tendance à toucher les classes supérieures. Les pouvoirs publics wallons se sont alors demandé comment amener les moins favorisés à entamer des démarches l'isolation. Une des pistes avancées consiste à augmenter les primes en fonction des revenus. Cela est d'autant plus important que les revenus précaires et modestes représentent 75% des revenus en Région wallonne.

Enfin, l'accent a été mis sur la valorisation des isolants naturels car ils ont des conséquences positives sur la santé et sur l'environnement. Les particuliers qui ont recours aux isolants naturels bénéficient de surprimes.

Autres nouveautés : les audits énergétiques sortent valorisés de la réforme. Les primes châssis-vitrage ont bénéficié d'une rationalisation afin de mettre un terme aux problèmes d'incompréhension et de cumul dont elles faisaient l'objet. La prime « nouveaux logements » s'ouvre désormais aux appartements et plus seulement aux maisons. Enfin, une prime spécifique pour habitats groupés a été mise en place. Les nouvelles règles s'appliquent aux permis d'urbanisme délivrés après le 01.05.2010.

- **Jan Schaerlaekens : primes énergie en Région flamande**

[Présentation – presentatie](#)

Jan Schaerlaekens a présenté un aperçu des avantages fiscaux disponibles et les nouvelles règles fiscales en matière de bâtiments neufs. Il a notamment détaillé les mesures pour les bâtiments basse énergie, les habitations passives et les habitations à énergie nulle.

Il a ensuite détaillé les avantages fiscaux pour les bâtiments existants et les combinaisons possibles de ces avantages avec les primes à la rénovation et avec les prêts verts.

Il a également détaillé les primes disponibles à différents niveaux de pouvoir.

- **Tom Nishio : primes énergie en Région bruxelloise**

Présentation – presentatie

Tom Nishio a présenté le système de primes « énergie » en Région bruxelloise. Particularité de la Région bruxelloise : le traitement des primes est effectué par un sous-traitant, SIBELGA, et non par Bruxelles Environnement qui se consacre à l'élaboration technique des primes et exerce un rôle de conseiller auprès du Cabinet de la Ministre Huytebroeck.

M. Nishio a rappelé qu'il existe des facilitateurs dont le rôle est de conseiller les demandeurs de primes. Pour les particuliers, il s'agit de l'ABEA qui est l'équivalent des guichets de l'énergie wallons. L'orateur a insisté sur la nécessité de relayer l'information auprès du public car un manque d'information peut freiner l'investissement. Il a rappelé que des brochures et des dépliants explicatifs étaient disponibles auprès de Bruxelles Environnement. Les conditions générales à l'intention des particuliers sont à lire attentivement. Il a également souligné la nécessité de se mettre à jour régulièrement car le secteur des primes « énergie » est en constante évolution.

Depuis 2008, un effort est fait pour simplifier les différents types de primes. En 2009, il y a eu une uniformisation de sorte qu'il n'existe plus que 3 secteurs (logement individuel ; logement collectif ; secteur industriel et tertiaire) et 2 publics cibles (personnes physiques et personnes morales). Désormais, les bâtiments communaux ne sont plus exclus du dispositif.

Autre changement : les habitations situées dans la zone EDRLR (espace géographique délimité dans la Région bruxelloise de développement renforcé du logement et de la rénovation urbaine) bénéficient de 10% de plus. Par ailleurs, la procédure de promesse de primes a été supprimée pour 2010.

La réforme 2010 concerne essentiellement le logement individuel. Il n'y a pas de suppression des primes mais des modifications. Le test blower door (test d'infiltrométrie) n'est financé que s'il est pratiqué par l'entreprise sous-traitée par Bruxelles Environnement. Les primes au photovoltaïque ont diminué de façon substantielle et sont limitées au logement passif/à basse énergie.

Les primes « énergie » connaissent un grand succès : en 2004, la Région de Bruxelles Capitale avait versé 1840 primes aux particuliers. En 2009, elle en a versé 21 343.

- **Ismaël Daoud, primes énergie en Région bruxelloise**

L'objet de la présentation d'Ismaël Daoud a été de montrer qu'« investir dans l'énergie n'a jamais été aussi rentable ». Il a annoncé qu'un simulateur de rentabilité venait d'être installé sur le site Internet de Bruxelles Environnement. Il permet à chacun de calculer le montant des primes en fonction de son revenu, de son lieu d'habitation, etc.

Il a rappelé que les isolants naturels faisaient l'objet d'une prime bonus car ils étaient « renouvelables » contrairement aux énergies fossiles.

Il n'y a pas que le facteur financier qui entre en ligne de compte pour expliquer la « rentabilité » du secteur de l'énergie. Les investissements dans l'énergie apportent une plus-value au logement, sa performance est accrue et donc sa valeur aussi. Par ailleurs, ce secteur permet la création d'emplois, la préservation des énergies fossiles et a un impact positif sur l'environnement.

Réactions du public :

Certaines personnes ont souligné le décalage existant entre le montant des primes et les prix pratiqués sur le marché, notamment dans le domaine de l'isolation. Les intervenants n'ont pas exclu l'hypothèse que les entrepreneurs augmentent leurs prix en réaction à la recrudescence des primes « énergie » ; ce qui pourrait expliquer la hausse des prix dans le secteur du bâtiment.

Sébastien Fontaine a constaté deux types de réactions contradictoires suite à l'annonce de la réforme des primes en Région wallonne. Certains disent que les primes sont « trop sociales » et ne s'adressent qu'aux petits revenus alors que d'autres déplorent au contraire le fait qu'elles ne soient « pas assez sociales » et excluent les plus faibles revenus.

Tom Nishio souligne qu'il est primordial de faire jouer la concurrence et de ne pas hésiter à faire réaliser plusieurs devis afin de bénéficier du meilleur rapport qualité-prix.

D'autres personnes du public ont salué les moyens publics mis à disposition des particuliers mais ont émis des réserves quant à la qualité des travaux menés. Le service public accorde parfois des primes mais le particulier ne bénéficie pas entièrement des avantages des nouvelles installations car les entreprises ont mal effectué le travail ou les particuliers eux-mêmes ont mal posé les installations. En fin de compte, cela représente une perte d'argent pour les services publics et pour les particuliers.

- **Christian Ferdinand, primes fédérales**

[Présentation – presentatie](#)

Christian Ferdinand a présenté les mesures fiscales en faveur du secteur de la construction au niveau fédéral. Il a expliqué qu'à très court terme (5-10 ans), les investissements étaient déjà rentables. Les mesures fiscales ont été prolongées, notamment la baisse de la TVA de 21% à 6% pour :

- L'achat / la construction d'une habitation neuve ;
- La démolition d'un ancien bâtiment au profit d'un bâtiment neuf ;
- La construction de logements sociaux publics.

Le but des aides écofiscales est de renforcer les comportements éco-responsables des citoyens. Ces aides se déclinent sous plusieurs formes :

- Réductions fiscales : la réduction fiscale peut atteindre un montant maximum de 2770€ par habitation (3600 € pour l'installation de panneaux solaires thermiques et de panneaux photovoltaïques) ;
- Crédits d'impôt : les crédits d'impôts sont destinés aux revenus peu ou pas imposables. Les investissements réalisés entre 2010 et 2012 bénéficieront d'un remboursement à hauteur de 40% ;

Remarque : si on cumule les dispositifs « réductions fiscales » et « crédits d'impôts », on constate que TOUS les citoyens peuvent bénéficier d'avantages fiscaux quels que soient leurs revenus.

- Prêts verts : Il y a 3 avantages à bénéficier du prêt vert : une mesure de réduction de 40% ; une réduction du taux d'intérêt de 1.5% ; une réduction sur le solde des intérêts payés de 40%. Les conditions sont très simples. En février 2010, 15 000 prêts verts ont été attribués, ce qui représente une somme de 200.000 €. Au niveau fédéral, la possibilité d'un prêt vert à taux zéro pour les catégories les plus défavorisées a été évoquée. Il faut encore voir si c'est faisable au niveau budgétaire. En Région bruxelloise, le prêt vert à taux zéro pour les couches les plus défavorisées existe déjà ;
 - Maisons passives : elles doivent remplir deux conditions pour bénéficier de réductions : une demande énergétique faible et être étanches à l'air ;
 - Maisons neuves basse ou zéro énergie ;
 - Rénovation pour les habitations sociales.
-
- **Adriaan Meirsmann, CRIOC**

[Présentation – presentatie](#)

Pourquoi des primes « énergie » ? Dans le cadre de l'accord de Kyoto, les Etats signataires se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, à augmenter leur efficacité énergétique et à augmenter leur part d'énergies renouvelables. Or, un tiers de la consommation énergétique belge est imputable aux particuliers. Il est donc indispensable de travailler à ce niveau.

L'objectif des primes consiste à promouvoir les moyens de production d'énergie verte et à diminuer la consommation et la pollution. Par ailleurs, elles permettent d'accélérer le délai d'amortissement des investissements. Ces primes créent deux effets d'aubaine : d'abord pour les particuliers qui souhaitent bénéficier de ces incitatifs mais aussi pour les entreprises qui peuvent répercuter ces primes sur les prix pratiqués.

Adriaan Meirsmann considère qu'il est primordial de faire appel à un audit afin de déterminer quel est l'investissement le plus intelligent pour son logement. Il insiste notamment sur l'isolation de la toiture qui représente à elle-seule près d'1/3 de la consommation d'énergie. Il a ajouté qu'il ne fallait pas négliger le potentiel de l'énergie solaire (même en hiver).